Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de dernière vérification : 2022-04-25 **Version :** 10.3
Date d'exécution : 2020-01-10
Date d'émission : 2011-02-07

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fiche de données de sécurité : 26655
Code produit : 8800 013 50010
Nom du produit : : PHILIPS QUICK CLEAN POD CARTRIDGE (3 PACK)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Agent de nettoyage
Usages déconseillés : Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : PHILIPS AG

Seestrasse 87
8810 Horgen
Suisse

Téléphone : +41 44 488 22 11
Chargé de la compilation de la FDS au nom du fournisseur/fabricant : hazcom@philips.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence national: : Centre d'informations toxicologiques, Suisse CH-8028 Zürich: +41 (0)44/2515151 ou 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

aucune/aucun

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

remarques sur l'étiquetage aucune/aucun.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélange

n°CAS	N°CE	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration (%)	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL / M-factor / ATE
EAU					
7732-18-5	231-791-2		≥95.0		

n°CAS	N°CE	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration (%)	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL / M-factor / ATE
2-PHÉNOXYÉTHANOL					
122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21	<1.0	GHS07 H302 Acute Tox. 4 H319 Eye Irrit. 2	
ETHYLHEXYLGLYCERIN					
70445-33-9	408-080-2	01-0000015745-65	<1.0	GHS05 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3	
GLYCÉROL					
56-81-5	200-289-5	01-2119471987-18	<1.0		

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales : En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation : Veiller à un apport d'air frais.
Après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Après contact avec les yeux : Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne rien donner à boire ou à manger.

Protection individuelle du premier sauveteur : Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles / Organes concernés:

non applicable

En cas d'inhalation : non applicable

Après contact avec la peau : non applicable

Après contact avec les yeux : non applicable

En cas d'ingestion : non applicable

Indications diverses: RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de : Monoxyde de carbone - Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtements ignifuges. (EN 469)

5.4. Informations complémentaires

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/ de déversement du produit.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Protection individuelle: voir rubrique 8.

Procédures d'urgence : non applicable.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle : Protection individuelle: voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l’environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.3.2. Pour le nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3.3. Autres informations

non déterminé

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.Assurer une aération suffisante.

Mesures de lutte contre l’incendie : Le produit n'est pas:Inflammable.Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière : Non sujet àun coup de poussière.

Précautions pour la protection de l’environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale : Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.Enlever les vêtements contaminés.Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Indications diverses : Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

mesures techniques et conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. - Tenir à l'écart de: sources d'inflammation ou sources de chaleur. - Protéger du rayonnement solaire. - À conserver au frais et au sec. - Tenir à l'écart de: - Aliments pour humains et animaux

température de stockage : Température de stockage recommandée ≥5 - <40 °C

Demandes d'aires de stockage et de récipients : Aucune information disponible.

Classe de stockage : Aucune information disponible.

Matières à éviter : Aucune information disponible.

Autres indications relatives aux conditions de stockage : Aucune information disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation : Observer le mode d'emploi. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Solutions spécifiques au domaine : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

		Pays-Bas		Allemagne		Autriche		Belgique	
Agent	Valeur seuil			mg/m³	ppm	mg/m³	ppm		
2-PHÉNOXYÉTHANOL	8 heure(s)			5.7	1	110	20		
	15 minutes			5.7	1	110	20		
	C								
GLYCÉROL		(Aérosol liquide (brouillard))		(poussière inhalable)				(Aérosol liquide (brouillard))	
	8 heure(s)	10		200				10	
	15 minutes			400					
	C								

		Suisse		Espagne		Royaume-Uni		Pologne	
Agent	Valeur seuil	mg/m³	ppm					mg/m³	ppm
2-PHÉNOXYÉTHANOL	8 heure(s)	110	20					230	
	15 minutes	110	20						
	C								
GLYCÉROL		(poussière inhalable)		(Vapeur)		(Vapeur)		(poussière inhalable)	
	8 heure(s)	50		10		10		10	
	15 minutes	100				30			
	C								

		Portugal		Russie					
Agent	Valeur seuil			mg/m³	ppm				
2-PHÉNOXYÉTHANOL				(Vapeur)					
	8 heure(s)			2					
	15 minutes								
	C								
GLYCÉROL		(Vapeur)							
	8 heure(s)	10							
	15 minutes								
	C								

Source : SUVA, Dutch Health Council, 2006/15/CE, 2004/37/CE, LOLI DB, 2000/39/CE, GWBB/VLEP, Gestis, 91/322/CEE, 2017/164/EU, INRS (Fr), TRGS 905, TRGS 910, Austrian OEL Regulation, Dutch Social-Economic Council (SER), US OSHA, EU OSHA, TRGS 900, ACGIH®, 2009/161/UE

20 °C, 1013 mbar: Union européenne / Chine / Corée du Sud
25 °C, 1013 mbar: États-Unis / Canada / Japon
[x]: période d'évaluation x minutes
C: limitation de crête
H: à résorption cutanée
S: Valeur limite légale
ALARA: Le plus bas que l'on peut raisonnablement atteindre (principe ALARA).

Remarque Valeurs limites au poste de travail

aucune/aucun

DNEL (Derived No Effect Level)

		DNEL salarié			
		systémique		local	
Agent	**Voie d'exposition**	**à long terme**	**à court terme**	**à long terme**	**à court terme**
2-PHÉNOXYÉTHANOL	par voie orale [mg/kg p.c. /jour]	Non requis.			
	Inhalation [mg/m³] 10	8.07		8.07	
	dermique [mg/kg p.c. /jour]	20.83			
ETHYLHEXYLGLYCERIN	par voie orale [mg/kg p.c. /jour]	Non requis.			
	Inhalation [mg/m³] 10	0.875	1.55		
	dermique [mg/kg p.c. /jour]	1			
GLYCÉROL	par voie orale [mg/kg p.c. /jour]	Non requis.			
	Inhalation [mg/m³] 00			56	
	dermique [mg/kg p.c. /jour]				

PNEC (Predicted No Effect Concentration (valeur PNEC))

Agent	Eaux, Eau douce [mg/L]	Eaux, Eau de mer [mg/L]	Eaux, libération temporaire [mg/L]	Station d´épuration [mg/L]	sédiment, eau douce [mg/kg poids sec des sédiments]	sédiment, eau de mer [mg/kg poids sec des sédiments]	terre [mg/kg terre poids à sec]
2-PHÉNOXYÉTHANOL	0.943	0.094	3.44	24.8	7.237	0.724	1.26
ETHYLHEXYLGLYCERIN	0.15	0.015		5.6	0.19	0.019	0.894
GLYCÉROL	0.885	0.0885	8.85	1000	3.3	0.33	0.141

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Maniement sûr: voir rubrique 7 Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage : Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau

Protection des mains : Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

Protection corporelle : Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire : En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.3. Indications diverses

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Aspect : Aucune information disponible.
Couleur : bleu
Odeur : Aucune information disponible.
Seuil olfactif : Aucune information disponible.
pH : 6.5
Point de fusion/point de congélation : ≤0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ≥100 °C - ≤290 °C
Point éclair : Aucune information disponible.
Taux d'évaporation : Aucune information disponible.
inflammabilité : Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité
Limite supérieure d'explosivité : non applicable
Limite inférieure d'explosivité : non applicable
Pression de vapeur : ≤2.3 kPa (20 °C)
Densité de la vapeur : Aucune information disponible.
Densité relative : 1.004 (water=1) (20 °C)
solubilité(s)
Eau : très soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau
2-PHÉNOXYÉTHANOL : 1.107 - Source: ECHA
ETHYLHEXYLGLYCERIN : 2.52 - Source: GESTIS
GLYCÉROL : -1.75 - Source: LOLI - Méthode: OCDE 107

Température d'auto-inflammabilité : non applicable
Température de décomposition : Aucune information disponible.
Viscosité : <10 mPa•s (20 °C)
Propriétés explosives: : non applicable
Propriétés comburantes : non applicable

9.2. Autres informations

Seuil critique de température T(crit) : non applicable
Solubilité dans les corps gras : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.5. Matières incompatibles

aucune/aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus. - Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

10.7. Indications diverses

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

En cas d'ingestion : Non
Contact avec la peau : Non
Inhalation : Non

Substances	Dose / Concentration	Valeur	Espèce	Temps d'exposition	Méthode
2-PHÉNOXYÉTHANOL					
par voie orale	DL50:	1840 mg/kg	Rat		OCDE 401
dermique	DL50:	14391 mg/kg	Rat		
Inhalation (vapeur)	DL50:	>1 mg/L	Rat		
ETHYLHEXYLGLYCERIN					
par voie orale	DL50:	>2000 mg/kg p.c. / jour	Rat		OCDE 401
Inhalation (vapeur)	CL50:	≥2.83 mg/L	Rat		OCDE 403
GLYCÉROL					
par voie orale	DL50:	12.6 g/kg	Rat		
dermique	DL50:	>10 g/kg	Lapin		

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : non applicable

Danger par aspiration : non applicable

Symptômes

En cas d'inhalation : non applicable

Après contact avec la peau : non applicable

Après contact avec les yeux : non applicable

En cas d'ingestion : non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Toxicité sur autres organismes aquatiques
2-PHÉNOXYÉTHANOL	CL50: 344 mg/L 96 heure(s) Poisson - Source: ECHA	EC50: >500 mg/L 48 heure(s) Daphnie - Source: ECHA - Méthode: OCDE 202	IC50: >500 mg/L 72 heure(s) Algues - Source: ECHA	
ETHYLHEXYLGLYCERIN	CL50: ≥26 mg/L 96 heure(s) Poisson - Source: ECHA - Méthode: OCDE 203	EC50: ≥36 mg/L 48 heure(s) Daphnie - Source: ECHA - Méthode: OCDE 202	IC50: ≥22.17 mg/L 72 heure(s) Algues - Source: ECHA - Méthode: OCDE 201	
GLYCÉROL	CL50: 54000 mg/L 96 heure(s) Poisson - Source: ECHA			

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

2-PHÉNOXYÉTHANOL : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). - Source: ECHA - Méthode: OCDE 301F

ETHYLHEXYLGLYCERIN : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). - Source: ECHA - Méthode: OCDE 301D

GLYCÉROL : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). - Source: ECHA

Mélange : Les agents de surface contenus dans ce mélange respètent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Demande chimique en oxygène (DCO) : Aucune information disponible.

Demande biochimique en oxygène : Aucune information disponible.

Quotient DBO5/DCO : Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC) : Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

2-PHÉNOXYÉTHANOL : 1.107 - Source: ECHA

ETHYLHEXYLGLYCERIN : 2.52 - Source: GESTIS

GLYCÉROL : -1.75 - Source: LOLI - Méthode: OCDE 107

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

12.7. Autres informations écotoxicologiques

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Prévenir ou minimiser, dans la mesure du possible, la formation de déchets. Ne pas éliminer ou jeter les déchets dans les eaux, les chemins de drainage, les égouts, ou le sol. Éliminer conformément aux lois et règlementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Autres recommandations de traitement des déchets : non applicable

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations internationales:

Minamata Convention on Mercury : non applicable

Réglementations EU

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

non applicable

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH:

non applicable

Evaluation résumée des propriétés CMR

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) : non applicable

RÈGLEMENT (CE) Nº 850/2004 [règlement POP]

non applicable

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

non applicable

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les règlementations nationales plus restrictives, où applicables.

Information sur la directive COV 2004/42/EG

non applicable

Directives nationales (la Suisse)

Teneur en COV: 0%

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

Classe risque aquatique: B

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, SR 814.201)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications diverses

- RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entrepris
Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation. Suisse:
Importateur/Représentant exclusif: Philips AG, Seestrasse 87, 8810 Horgen, Suisse

Téléphone: +41 (0)44/488 2211
Renseignement téléphone (Produit): +41 (0)800/002050 (Monday - Friday 8:00 - 18:00)
Réseau mobile: +41 (0)848/000292 (Lundi - Vendredi 8:00 - 18:00)
Centre d'informations toxicologiques, Suisse CH-8028 Zürich: +41 (0)44/2515151 ou 145
- RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV: 20 01 29

Texte des phrases H(Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ACGIH®	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
BuAc	Acétate de n-butyle
CAS	Chemical Abstracts Service
CCID	New Zealand Chemical Classification and Information Database
DSL	Canada Domestic Substances List
ECHA-RAC	ECHA Committee for Risk Assessment
EFSA	European Food Safety Authority
EHSP	OECD Environment, Health, and Safety Publication
EmS	Calendrier d'urgence
EU-CLH	European Union Harmonised Classification and Labelling
GESTIS	Databases on hazardous substances of the German Social Accident Insurance
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GWBB-VLEP	Grenswaarden voor beroepsmatige blootstelling/Valeurs limites d'exposition professionnelle
HHS	U.S. Department of Health and Human Services
HSDB	Hazardous Substances Data Bank
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Organisation maritime internationale
IMO	Organisation maritime internationale
INRS	L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
JP-GHS	Japan GHS Basis for Classification Data
KHC	Carcinogènes humains connus.
LEL	Limite inférieure d'explosivité
LOLI	LOLI (List of Lists) Database
n.a.	non applicable
NDSL	Canada Non-domestic Substance List
NICNAS	Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme
NIER	South Korea National Institute of Environmental Research Evaluations
NLM	Bibliothèque américaine de médecine
NTP	Programme national de toxicologie
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
OUE	European Odour Unit
RAHC	Cancérogène humain raisonnablement anticipé
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SCOEL	Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (EU)
SIDS	OECD Screening Information Data Sets
SUVA	Swiss Accident Insurance Fund
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
TSCA	The Toxic Substances Control Act Chemical Substance Inventory
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UEL	Limite supérieure d'explosivité
UN	Organisation des Nations Unies
US-EPA	United States Environmental Protection Agency

Disclaimer: Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité sont considérés comme exacts à la date de délivrance de celle-ci. Philips Electronics Nederland B.V. n'assume pas de responsabilité ou garantie pour le contenu, ni pour sa conformité à une destination ou à un usage particulier.